

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1901)
Heft: 6

Artikel: Convocation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-240519>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

comité devrait être nommé pour plus d'une année, pour trois ans par exemple. Il serait juste de diminuer la cotisation des membres abonnés à l'*Educateur* de la somme de cinquante centimes que nous payons pour les autres membres.

M. *Pesson* trouve le comité trop nombreux. Il approuve l'idée de M. *Rosier* et recommande le système consistant à renouveler le Comité par tiers chaque année.

La proposition de M. *Charvoz*, mise aux voix, est repoussée par 18 voix contre 15.

M. *Bieler* demande si le cours d'allemand pour messieurs aura lieu cet hiver.

M. *Charvoz* est chargé de prendre les inscriptions.

A une question de M^{me} *Laplanche*, M. *le Président* répond que les dames ne sont pas parvenues à s'entendre pour organiser un cours semblable à celui des messieurs.

M^{me} *Willy* rappelle, à ce propos, l'insuccès de ses nombreuses démarches. Puis, passant à un autre ordre d'idées, elle fait le bilan de l'activité de notre Société pendant l'année qui s'achève. Elle insiste particulièrement sur le congrès de Lausanne, où nos représentants ont vraiment fait honneur à la section genevoise.

Sur cette réjouissante constatation, la séance est levée à 5 heures $\frac{1}{2}$.

Le Bulletinier, GROSGURIN, Louis.

(*D'après les notes de M. LÉON FAVRE.*)

CONVOCATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 13 février 1902, à 2 h. précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Communications du Comité.
- 2^o Rapports annuels du Président, du Trésorier et du Bibliothécaire.
- 3^o Rapport de la Commission de gestion.
- 4^o Election du Comité.
- 5^o Nomination de la Commission de gestion pour 1902.
- 6^o Propositions individuelles.

N. B. — La bibliothèque sera ouverte à 1 h. $\frac{1}{2}$.
